



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 12 Octobre 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/ST/26/10/215

Dates Convocations 05/10/2026 Date Affichage 05/10/2026 Nombre de Conseillers : - en exercice 27 - présents 21 - procuration 05 - absents 01	Le Douze Octobre Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie. <u>PRESENTS 24</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS, Christophe DUPONT ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN. <u>PROCURATIONS 05</u> : Jacqueline TURBE, Camille DECONINCK, Joanna BURGAUD, Alain MOUSNIER, Gaëlle CHAPUT à Bernard NOURY, Mathieu RIOU, Benjamin RATOUIT, Laure BARAULT, Valérie VOISIN. <u>ABSENTS 01</u> : Cyril TARAUD <u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS
---	---

APPUI A L'ACTIVITE SPORTIVE DANS LES ECOLES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE 2026-2027

Rapporteur : Virginie GIRARD

Dans le cadre de sa politique de soutien aux établissements scolaires, la commune de l'Île d'Yeu accorde une aide ponctuelle de deux agents qualifiés de la collectivité dans l'encadrement des activités sportives au sein des écoles ainsi que de deux maîtres-nageurs dans le cadre de l'apprentissage de la natation. Le but est d'apporter une

compétence technique complémentaire aux enseignants dans le déroulement des activités sportives.

Considérant que les enseignants titulaires des classes assument la responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires

- **Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (26 Pour ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION) :**
- **APPROUVE**, un soutien ponctuel de deux agents qualifiés de la collectivité au sein des écoles pour l'encadrement des activités sportives du CP au CM2. Les cycles d'enseignement seront de 8 à 12 séances sur l'année scolaire 202--2027
S'ajoute les deux maîtres-nageurs sur la période de Mai à Juillet et en Septembre de la GS au CM2.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce et document relatifs à la présente délibération.

L'Ile d'Yeu, le 13 octobre 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

